

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 A 9H00
CA N°17

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du vendredi 29 novembre 2024 s'est réuni au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Muriel DI BARI, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain VIOTTI,
Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Michèle TABAROT, représentée par Madame Sandrine AIMASSO.



Madame DI BARI : Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire et chers collègues, bienvenue à vous tous. Nous allons pouvoir commencer ce Conseil d'Administration, et si vous le voulez bien, nous allons tout d'abord désigner le secrétaire de séance. Je vous propose notre Directeur du GIP, Monsieur LUPPINO. Donc Monsieur LUPPINO, je vous cède la parole pour procéder à l'appel des membres du Conseil d'Administration et ensuite, dérouler les sujets que nous avons à examiner lors de cette séance. Merci.

Monsieur LUPPINO : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vais donc tout d'abord procéder à l'appel, puis dérouler les sujets à examiner lors de cette séance :

- Madame Michèle TABAROT, est représentée par Madame Sandrine AIMASSO ;
- Madame Muriel DI BARI, présente ;
- Madame Sandrine AIMASSO, présente ;
- Monsieur Alain VIOTTI, présent ;
- Monsieur Franck GALBERT, présent.

Le *quorum* étant atteint, nous pouvons donc commencer l'examen de l'ordre du jour.

Aujourd'hui encore, c'est le Musée qui nous accueille. Comme vous le savez, c'est l'un des trois lieux où nous pouvons accueillir nos séances du GIP. Conformément au règlement intérieur, un dossier de séance complet, avec toutes les délibérations et les pièces qui s'y rapportent, vous a été adressé le 29 novembre 2024 en version dématérialisée et en papier. Avant d'examiner les sujets à l'ordre du jour, je me permets de laisser la parole à Monsieur TABAROT qui va vous faire un point d'actualité sur les activités du GIP et de l'Office de Tourisme (OT), membre constitutif de notre structure.

Monsieur TABAROT : Merci, Monsieur le Directeur. Je vais essayer de faire vite, parce qu'il y a un Conseil d'Administration particulièrement chargé. Je vais essayer d'être synthétique. Je vais faire un petit point sur les différents services du GIP. Je

rappelle, on le sait tous, l'objectif du GIP qui est de faire rayonner la commune au niveau culturel et touristique, et bientôt événementiel peut-être.

Concernant la partie « cinémas », vous dire qu'on continue les partenariats avec Ciné Croisette et les « RCC ». Ciné Croisette, le président est malheureusement décédé, mais on a travaillé de manière efficace aussi avec la nouvelle équipe. Pour les « RCC », je rappelle, et Yves, tu suis particulièrement ce partenariat, que grâce à ce partenariat, on a pu avoir quatre avant-premières cette année. On continue le travail avec les scolaires, les maternelles, les écoles et les collèges. On a accueilli près de 1 500 élèves, avec une collaboration importante de nos services municipaux. Et puis, deux opérations mensuelles ou bimensuelles qui fonctionnent plutôt très bien, les ciné-lectures et le ciné-club. Pour le ciné-lecture, on travaille avec la médiathèque, et pour le ciné-club, avec différents passionnés de cinéma. Ce qui est intéressant surtout, ce sont les chiffres de fréquentation et la montée en puissance. On était à 20 000 il y a deux ans, on va terminer à pratiquement 30 000 cette année. Donc, en deux ans, c'est assez conséquent. De manière à peu près identique, Le Cannet et Rocheville, cher Jean-Jacques. Quoi dire de plus ? Si ce n'est que l'on a quand même, et on en est assez fiers, et Monsieur le Maire a eu l'occasion de le rappeler lors de l'Assemblée Générale de l'arbre de Noël du COS. En ce moment, par exemple, pendant les vacances scolaires à venir, on sera à 4 euros la séance ; 4 euros la séance, c'est cinq à six fois moins cher que d'autres salles. Il y a donc une vraie volonté, dans cette période compliquée, d'être aux côtés des familles. C'est la politique générale de la Ville, mais cela se décline très concrètement au niveau du cinéma. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de cinémas en France où l'on puisse voir un film tout récent, d'actualité, à 4 euros. C'est quand même vraiment à souligner. A nous de savoir le dire au maximum autour de nous.

Un petit mot sur La Palestre. L'objectif — on se l'était dit, Barbara —, c'était de tourner, en gros, à un événement majeur par mois en dehors des événements municipaux et des événements privés. Je crois qu'on y est arrivé sur cette année avec quatre événements sur les douze ou treize accueillis extérieurs qui étaient complets par rapport à nos jauges, que ce soit Artus, que ce soit Liane FOLY, que ce soit Naïm et d'autres. Cela tourne bien et le programme de 2025 nous laisse penser que ce sera une année quasi identique avec une manifestation chaque mois, et notamment So Floyd qui revient, je crois, Jenifer, les Chevaliers du Fiel, etc. L'Héritage Goldman aussi et un autre spectacle, qui était déjà venu, puis FREROT et MONTAGNE, qui reviennent, comme chaque année maintenant avec le succès que l'on connaît. Un petit *satisfecit* pour La Palestre au niveau de sa gestion et de la gestion de son budget,



particulièrement apprécié à la fois par la Direction Générale de la Ville, par la Présidente et le Directeur du GIP, qui permet aux autres collègues de pouvoir mener d'autres actions par rapport aux économies qui sont réalisées quelquefois grâce à la très bonne gestion de La Palestre. Mais bon, ce seront peut-être d'autres collègues qui seront aussi efficaces dans les années à venir.

Cela me permet d'enchaîner sur l'Office de Tourisme avec des résultats assez incroyables. Quelle synergie avec le GIP dans la promotion de la Commune, avec le déploiement des équipes, que ce soit à Bruxelles, que ce soit à Colmar, que ce soit à Paris au Running ou dans les actions que mène le Comité Régional du Tourisme (CRT), ou que ce soit à Milan. Ce sont maintenant des actions qui sont menées avec le Mob Hotel, je le rappelle, qui est la grande nouveauté, qui est un bel hôtel que l'on a sur la Commune et qui nous associe, ou avec qui on s'associe sur toutes les opérations de promotion du Mob Hotel. Je rappelle que toutes ces promotions sont faites vraiment de manière intelligente, parce qu'on essaie de se coller aux uns et autres pour avoir le moins de financement à sortir, et je me félicite notamment des bien meilleures relations que l'on a, qui nous permettent d'avoir des actions communes avec le Comité Régional du Tourisme. En dehors de cela, les campagnes digitales que nous menons, que vous menez sur la France, sur l'Europe, et puis, bien sûr, cette année particulièrement aux USA, avec comme thématique *Bonnard*, ce qui montre aussi la synergie entre le GIP et l'Office de Tourisme, Monsieur le Directeur. C'est important, la synergie.

Enfin, dernier point peut-être, le Musée. Ce sera développé par les différents responsables des services au niveau des délibérations que l'on va être amenés à avoir. On va retrouver, à quelques éléments près ou à quelques visiteurs près, les chiffres d'avant-Covid. C'est un objectif qu'on s'était fixé, on y arrive, on revient autour de 40 000, ce qui n'est pas négligeable. C'est plus d'un demi-million de visiteurs depuis la création du Musée. La part des étrangers est de plus en plus importante, et je souligne notamment la présence importante en augmentation massive des Allemands, des Anglais et des Italiens, avec quelques Chinois. Vous l'avez vu, on a fait le vernissage récemment de nos collections. On a le retour d'un certain nombre de prêts que l'on avait pu faire pour des expositions d'Aix-en-Provence et de la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence. On attend avec impatience aussi un prêt d'Orsay, la *Symphonie Pastorale*, dans le cadre des « 100 Œuvres pour le Climat », et cela montre qu'on continue ce partenariat avec Orsay, avec d'autres perspectives

aussi intéressantes dont on vous reparlera. Les billets couplés avec un certain nombre d'institutions ont très bien fonctionné. Là aussi, on pourra vous en reparler. Et puis les médiations toujours pour tous les publics et pour des publics un petit peu plus spécifiques dans le domaine notamment du handicap, sur la jeunesse. Et puis, on a eu l'occasion d'en parler déjà, une très belle exposition qui s'annonce pour l'été prochain avec un collectionneur privé, où l'on aura, bien sûr, de magnifiques œuvres de Pierre BONNARD, mais également d'autres nabis, d'impressionnistes. De parole de Véronique, ce sera une des plus belles expositions que l'on n'ait jamais eues, même si on en a eu de magnifiques.

Donc, on reste à un niveau d'excellence assez remarquable sur le niveau des expositions grâce à toute l'équipe du musée, à la mobilisation des uns et des autres. Voilà, j'ai voulu montrer qu'on pouvait dire beaucoup de choses en peu de temps. En tout cas, bravo à toutes les équipes à la fois pour le travail accompli et également pour les communications régulières qu'on peut avoir les uns avec les autres. Je pense qu'il y a un esprit d'équipe qui est assez remarquable. Je voulais le signaler ce matin, Monsieur le Directeur, Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services.

Monsieur LUPPINO : Merci beaucoup, Monsieur TABAROT. Nous allons donc démarrer cette séance qui comporte donc sept points. Avant d'évoquer le premier point, il est nécessaire de soumettre le PV du 15 mars 2024 au vote.

Madame DI BARI : Oui. S'agissant de ce PV du 15 mars, avez-vous des questions ? Pas de question.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Eh bien, la délibération numéro 1. Monsieur LUPPINO, je vous cède à nouveau la parole.

Monsieur LUPPINO : Oui. Merci. La première délibération est une illustration de la synergie, Monsieur TABAROT en parlait tout à l'heure, des services du GIP,

puisque dans le cadre de réunions bilatérales, et sous l'impulsion du deuxième Vice-Président, Monsieur VIOTTI, les services se sont rapprochés de la Jeune Chambre Economique (JCE) de Cannes-Pays de Lérins afin d'explorer et d'établir des projets de partenariats. La JCE est une organisation internationale pour les jeunes de 18 à 40 ans, axée sur le développement personnel, professionnel et communautaire. A l'issue de réunions de travail, auxquelles ont participé notamment Véronique SERRANO, Walid CHAABANI et bien entendu le musée, on a mis en place un partenariat qui se décline, pour le musée, sur un projet qui s'appelle *Expose-toi*. Ce projet a pour ambition de faire découvrir à neuf jeunes, âgés de 13 à 16 ans, les œuvres du musée Bonnard à travers une formation immersive qui se tiendra les 8 et 9 avril 2025, et de les inviter à participer à un vernissage prévu le 10 avril 2025 dans l'atelier du musée. Dans ce cadre, ils auront l'opportunité de réinterpréter une œuvre de leur choix parmi les collections du musée et seront accompagnés dans l'apprentissage de leur prise de parole en public pour présenter leur création avec assurance et enthousiasme. Ce projet contribue à sensibiliser les jeunes au patrimoine artistique, à promouvoir le rayonnement culturel du musée et à valoriser l'expression individuelle. Le programme se déroulera comme suit : Il y aura deux demi-journées animées par les équipes du musée Bonnard et une après-midi de formation à la prise de parole en public. Ce sera conclu par une restitution conviviale en présence des parents, des proches, des formateurs et des accompagnateurs, organisée dans l'atelier du musée Bonnard, avec une entrée gratuite et une collation offerte par le musée.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le partenariat entre le GIP et la JCE et d'autoriser la Présidente et/ou le Directeur à signer le projet de convention et tout document relatif à la mise en œuvre de la délibération.

Madame DI BARI : Merci, Monsieur LUPPINO. Concernant cette première délibération, y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GALBERT.

Monsieur GALBERT : Au niveau de la section des jeunes, comment cela va-t-il s'opérer ? Qui sont-ils ? Comment sont-ils désignés ?

Monsieur LUPPINO : En fait, c'est la JCE qui va aller chercher ces jeunes. La priorité, c'est que ce soit des Cannettans, et ce sont des jeunes en difficulté qu'on souhaite réinsérer et à qui on souhaite donner la chance de pouvoir s'exprimer en public au travers d'une œuvre du musée Bonnard.

Madame SERRANO : Je n'ai rien à ajouter de plus, sauf que c'est un public qui nous intéresse. Les 13-18 ans, c'est vraiment le public qui déserte un peu les lieux culturels, malheureusement. Quand la Jeune Chambre Economique nous a contactés, c'était intéressant pour nous aussi de pouvoir capter un tel public. Bien sûr, ce sont eux qui les sélectionnent en collaboration avec nous, mais on veut déjà aussi les motiver. C'est pour leur montrer un petit peu les facettes que peut avoir une œuvre d'art sur un comportement aussi créatif.

Madame DI BARI : Merci. Nous pouvons donc passer au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

La délibération suivante, Monsieur LUPPINO, le musée Bonnard et l'exposition 2025.

Monsieur LUPPINO : Oui. Le musée Bonnard qui a réouvert ses portes le 23 novembre avec une nouvelle présentation de ses collections intitulée *Bonnard-Peintre de sentiment*, porte à l'ordre du jour quatre projets de délibération. La première, c'est la nouvelle exposition pour 2025, dont a parlé tout à l'heure Monsieur TABAROT, qui sera exceptionnelle au vu du nombre et de la qualité des artistes représentés. On aura 70 œuvres et une trentaine de peintres de renom, à commencer par BONNARD, MATISSE, MONET, VUILLARD, etc., et des artistes femmes telles que Berthe MORISOT et Eva GONZALES dont on parle de plus en plus. Il s'agit d'une collection privée suisse qui n'a jamais été présentée et qui a choisi le musée Bonnard pour réaliser ce rêve. En effet, le sérieux des expositions du musée et de ses publications a séduit la collectionneuse qui a fait ce choix. Il nous paraît donc évident que cette exposition aura des retombées importantes pour la Commune en matière de fréquentation et de visibilité, sans compter bien entendu celles sur le tissu économique local.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de cette exposition temporaire sur la saison estivale 2025 et d'autoriser la Présidente et/ou le

Directeur à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame DI BARI : Merci, Monsieur LUPPINO. Avez-vous des questions concernant cette délibération ? Pas de question. Je passe donc directement au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Monsieur LUPPINO, la délibération numéro 3.

Monsieur LUPPINO : Véronique voulait peut-être dire un mot sur l'exposition.

Madame SERRANO : Oui merci. On est assez fiers, parce que justement, c'est par le travail que l'on fournit depuis maintenant 13 ans que cette personne qui a eu l'occasion de visiter le musée a trouvé que c'était un écrin fabuleux pour présenter ses œuvres. C'est une jeune collection qui a démarré seulement en 2018. Au départ, elle avait seulement deux œuvres importantes de BONNARD et je lui ai dit que c'était plus important pour nous qu'il y ait plus de BONNARD. Qu'à cela ne tienne, elle en a acheté quatre dans la foulée, et pas n'importe quoi, notamment une vue du Cannet, magnifique, un paysage de mer et d'autres œuvres importantes. Bien sûr, c'est une femme qui est conseillée, qui a des conseillers aussi, parce que c'est une collection de passion, mais c'est aussi un investissement. Donc, elle est conseillée à ce niveau-là. On a hâte de voir ces œuvres qui n'ont jamais été réunies, jamais présentées. Bien sûr, elles sont peut-être connues individuellement, et encore, elles étaient dans des collections privées. Donc, les Cannettans vont avoir la possibilité de les voir les premiers, avec des noms importants. C'est sûr que pour nous, c'est important. Elle va participer aussi dans le contrat qu'on est en train de mettre en place. Merci, Monsieur le Directeur.

Madame DI BARI : Merci beaucoup, Véronique. Nous attendons avec impatience cette exposition 2025. Comme vous le disiez, c'est une exposition, une des plus belles, exceptionnelle. Merci beaucoup, Véronique.

Monsieur LUPPINO, je vous laisse à nouveau la parole pour la délibération numéro 3.

Monsieur LUPPINO : La deuxième et la troisième délibérations proposées par Véronique SERRANO concernent les tarifs, à la fois celle de l'offre tarifaire concernant les diffusions de nos collections d'images d'œuvres de nos collections et de nos archives et notre participation à la Carte blanche du musée d'Orsay qui souhaite ouvrir aux musées partenaires du Club XIX auquel le musée Bonnard appartient. C'est une opération gagnant-gagnant qui ne coûte rien au musée, sans aucune contrepartie payante au musée d'Orsay qui publiera une *newsletter* à ses abonnés, ce qui est un avantage certain pour le musée Bonnard et les autres partenaires. Le musée d'Orsay souhaite ainsi participer davantage au rayonnement des collections territoriales et nationales.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration pour la première opération de partenariat avec le musée d'Orsay, d'approuver l'adhésion à cette opération lancée par le musée d'Orsay, d'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents afférents, et d'autoriser Monsieur le Directeur à mettre à jour la grille tarifaire « billetterie musée Bonnard ». On soumet au vote la même chose pour les photographies, pour lesquelles on souhaite mettre en place une tarification également qu'on vous a jointe en annexe de la délibération.

Madame DI BARI : Merci, Monsieur LUPPINO. Des questions sur ces délibérations ? Pas de question, pas de problème de compréhension. Donc, nous passons au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Monsieur LUPPINO, la délibération suivante.

Monsieur LUPPINO : La quatrième et dernière délibération concernant le musée est également un partenariat avec le musée d'Orsay. Le principe du projet intitulé « 100 Œuvres qui racontent le Climat » est de mutualiser les transports et de réduire les emballages dans le cadre des prêts exceptionnels concédés par le musée parisien à une quarantaine de musées français en région. Le musée Bonnard aura la chance de présenter un tableau exceptionnel de Bonnard intitulé *La Symphonie pastorale*, 1916-1920, et à travers cette œuvre on évoquera la présence prégnante de la nature dans l'œuvre de Bonnard-La Nature, comme étendard. L'exposition se tiendra dans une des grandes salles du musée et fera l'objet de médiations culturelles spécialement créées pour l'occasion. Certaines classes seront d'ailleurs associées. L'aspect éducatif de cette rencontre des jeunes avec leur environnement est un sujet particulièrement pertinent aujourd'hui. Un ensemble d'actions pédagogiques sera mis en place pour encourager cette prise de conscience.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver notre participation à l'opération « 100 Œuvres qui racontent le Climat », d'autoriser la Présidente et/ou le Directeur à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame DI BARI : Merci, Monsieur LUPPINO. Des questions concernant cette délibération numéro 5 ?

Monsieur GALBERT : Le coût. Qui paie ? Orsay ? Nous ?

Madame SERRANO : On paie juste le transport.

Monsieur GALBERT : D'accord. Et l'assurance ?

Madame SERRANO : Forcément, oui, l'assurance. C'est un peu obligatoire. On paie l'assurance, mais c'est juste un seul grand tableau. Non seulement il ne va pas venir en caisse, parce que comme il fait Paris-Le Cannet, c'est une intention aussi de montrer que les musées peuvent faire des efforts en matière de prêt d'œuvre d'art, mais en même temps, c'est à double tranchant, parce que faire voyager une œuvre dans ce que l'on appelle un tamponnage, c'est-à-dire un emballage en carton, c'est

peut-être aussi plus risqué. Mais c'est aussi pour montrer que l'on fait des efforts, parce que ces caisses sont à chaque fois détruites à chaque exposition. Donc, les musées ne sont pas très écologiques, mais il va y avoir de plus en plus des démarches écoresponsables. Dans chaque montage d'exposition, le transporteur que l'on choisit doit avoir des exigences en matière d'écologie à la fois pour les carburants, mais aussi pour les matériaux utilisés et leur réutilisation. En fait, c'est un projet qui avait été initié par Sylvain AMIC. Il y avait eu une opération l'année dernière pour célébrer le 150^e anniversaire de l'impressionnisme pour lequel on avait prêté deux très beaux tableaux. L'année prochaine, il y aura un nouveau thème et là, peu de musées ont participé, parce que cela a été décidé très, très tard, avec l'arrivée, paraît-il, de Monsieur AMIC, qui a choisi l'écologie, donc « 100 œuvres qui racontent le climat », et nous, on a sept œuvres. Bonnard est un artiste qui a été sûrement en anticipation sur son temps, parce qu'il a toujours porté un regard particulier sur la nature. Donc, il va y avoir des ateliers. Ce n'est pas une exposition mais un projet pédagogique, mais avec un chef-d'œuvre qui fait 130 par 130, donc un très grand tableau, un peu plus petit que *La vue du Cannet*, mais vous voyez que c'est quand même un impact visuel important, et on a deux collectionneurs qui nous ont aussi déposé deux œuvres pour accompagner ce que l'on va raconter à travers cette œuvre. Ce n'est pas une opération onéreuse.

Monsieur GALBERT : Non, mais après, cela peut avoir un impact en termes de visites, etc.

Madame SERRANO : Forcément.

Monsieur GALBERT : C'est juste par curiosité par rapport au coût, parce que je sais que ce qui coûte le plus cher, c'est l'assurance et le transport. Voilà, c'est pour cela que je pose la question.

Madame SERRANO : En général, pour trois mois d'exposition, ce n'est pas ce qui va coûter cher. En plus de cela, on va mutualiser avec d'autres musées du sud et comme il y a très peu de musées qui ont envie de participer, Avignon et Digne, dans notre aire géographique, ce sera le même transporteur. Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Monsieur GALBERT : Impeccable.

Madame DI BARI : Merci, Véronique. Avez-vous des questions concernant cette délibération ? Pas de question. On a terminé ? Pas d'autre question ? Donc, je passe au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Monsieur LUPPINO, la délibération suivante, et je vous laisse.

Monsieur LUPPINO : On en a terminé avec les quatre délibérations du musée. On va passer à deux délibérations techniques que l'on passe chaque année de manière classique. La première, et je céderai la parole à Monsieur MELAINE qui l'a préparée, c'est la contribution des membres constitutifs du GIP, donc la ville du Cannet et son Office de Tourisme. Madame DI BARI va nous quitter le temps de cette délibération et revenir pour la dernière.

Monsieur MELAINE : Alors, il s'agit d'une délibération qui est classique, dont vous avez l'habitude. Il est donc proposé au Conseil d'Administration de voter le montant de la contribution des membres telle qu'elle est détaillée dans le projet de délibération. Il faudra bien évidemment prendre acte aussi que ce montant pourra être revu et ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2025 qui seront débattues prochainement, ou dans le cadre d'une décision modificative budgétaire.

Monsieur LUPPINO : Est-ce que vous avez des questions ?

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup. On va pouvoir faire rentrer Madame DI BARI.

Madame DI BARI : Merci.

La délibération suivante, Monsieur LUPPINO. Merci.

Monsieur LUPPINO : La dernière délibération est une mesure qui a déjà été prise par la Commune et qu'on applique également au GIP. On vous soumet au vote la charte de déontologie des agents et des élus du GIP. C'est Madame DUCROIX qui l'a préparée et qui va vous la présenter.

Madame DUCROIX : Merci beaucoup. C'est un document que vous avez déjà eu l'occasion de lire, puisqu'il a été préalablement présenté au Conseil Municipal et tout dernièrement au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). De quoi s'agit-il ? C'est un document essentiellement d'information qui est conçu de manière très didactique, puisqu'il a vocation à être diffusé aux collaborateurs municipaux, aux agents publics et aux élus qui gouvernent nos instances. Il s'agit de rappeler à la fois les valeurs du service public et nos obligations déontologiques qui guident nos actions au sein de la Commune et au sein également de tous les organismes qui y sont rattachés. Elle vous est aujourd'hui soumise en approbation au sein du GIP.

Madame DI BARI : Des questions concernant cette dernière délibération ? Pas de question. Bien. Donc, je passe au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, merci de votre attention concernant cette séance du Conseil d'Administration. Je voudrais, avant de nous séparer, remercier à nouveau les services du GIP qui ont bien œuvré au déroulé de cette séance, et remercier aussi à nouveau le musée pour son accueil concernant toutes nos séances. Merci à vous. A très bientôt.



**DÉLIBÉRATION n° 1 : ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -
APPROBATION DU PROJET "EXPOSE-TOI" POUR FAIRE
DÉCOUVRIR LES ŒUVRES DU MUSÉE BONNARD À DES JEUNES.**

Dans le cadre des réunions bilatérales, et sous l'impulsion du deuxième Vice-Président du GIP, Monsieur Alain VIOTTI, les services se sont rapprochés de la Jeune Chambre Économique (JCE) de Cannes - Pays de Lérins afin d'explorer et d'établir des projets de partenariats.

La JCE est une organisation internationale pour les jeunes de 18 à 40 ans, axée sur le développement personnel, professionnel et communautaire.

Ses membres réalisent des projets pour améliorer la société et acquièrent des compétences en leadership, gestion de projets et communication.

La JCE Internationale bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, du Conseil économique et social des Nations Unies, ainsi que de l'UNESCO. Hormis le nom qu'elle partage avec l'agglomération, la JCE Cannes - Pays de Lérins n'est pas un organisme rattaché à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Il s'agit d'une branche de la JCE Internationale, qui, dans ce cas, est concentrée sur notre agglomération.

A l'issue de réunions de travail et de concertation, notamment avec les agents du musée, mais également de l'Office de Tourisme, plusieurs initiatives ont été envisagées.

Parmi ces projets, figure la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans les écoles du Cannet sous l'égide la Ville mais également au sein du musée lors d'évènements en faveur de la jeunesse.

La réalisation du DICRIM, inscrite dans le Code de l'environnement, a pour objectif principal d'informer sur l'existence des risques majeurs et sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui ont été mises en place.

Le projet de diffusion du DICRIM marque la première réalisation concrète du partenariat par une sensibilisation à la sécurité civile, contribuant à renforcer la préparation des jeunes citoyens.

C'est dans le prolongement de cette initiative que le projet « Expose-toi » a été étudié afin de promouvoir le GIP et ses actions en faveur de la jeunesse.

Le projet « Expose-toi » a pour ambition de faire découvrir à neuf jeunes, âgés de 13 à 16 ans, les œuvres du musée Bonnard à travers une formation immersive qui se tiendra les 8 et 9 avril 2025, et de les inviter à participer à un vernissage prévu le 10 avril 2025 dans l'atelier du musée.

Dans ce cadre, ils auront l'opportunité de réinterpréter une œuvre de leur choix parmi les collections du musée et seront accompagnés dans l'apprentissage de la prise de parole en public pour présenter leur création avec assurance et enthousiasme.

Cette action ciblant la jeunesse offre une expérience unique aux jeunes participants en leur permettant de découvrir les œuvres du musée Bonnard, de développer leur créativité en réinterprétant une pièce de leur choix et de renforcer leur confiance grâce à un apprentissage de la prise de parole en public.

Ce projet contribue à sensibiliser les jeunes au patrimoine artistique, à promouvoir le rayonnement culturel du musée et à valoriser l'expression individuelle tout en encourageant le travail d'équipe et l'esprit collaboratif. En transmettant ces valeurs, il favorise l'émergence d'une génération plus engagée et consciente de l'importance de l'art et de la culture.

Le programme prévu se déroulera comme suit :

➤ **Deux demi-journées animées par les équipes du musée Bonnard :**

- **1ère demi-journée** : visite du musée, choix d'une œuvre de Bonnard, suivi d'un atelier de customisation (1h30) sur divers supports (feuille de dessin, *tote bag*, tee-shirt/maillot de club ou d'association) fournis par la JCE via des partenariats privés.

- **2ème demi-journée** : atelier de customisation (1h30).

➤ **Une après-midi de formation à la prise de parole en public**, dispensée par des formateurs de la JCE, permettant aux jeunes de présenter l'œuvre qui les a inspirés, leur expérience au musée, ainsi que leur propre création.

➤ **Une restitution conviviale** en présence des parents et proches, des formateurs, et des accompagnateurs, organisée dans l'atelier du musée Bonnard. Entrée gratuite et collation offerte par le musée.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le partenariat entre le GIP et la JCE pour la mise en œuvre du projet "Expose-toi" ;
- D'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer le projet de convention ci-annexée et tout document relatif à l'organisation et au déroulement de ce projet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ



DÉLIBÉRATION n° 2 : MUSEE BONNARD : EXPOSITION 2025

Afin de poursuivre la politique d'expositions ambitieuses engagée dès l'ouverture du musée Bonnard en 2011, toujours en lien avec l'esprit de la peinture de Pierre Bonnard, une exposition exceptionnelle consacrée à une grande Collection européenne sera organisée au musée Bonnard du 28 juin au 2 novembre 2025.

Cette Collection, commencée en 2018, réunit plus de 70 peintures et sculptures, a un fil rouge. Elle s'attache à réunir des artistes – hommes et femmes – exerçant entre 1850 et 1950, mus par les pouvoirs infinis de la lumière et de la couleur, dont nous trouvons ici les principaux représentants. Balthus, Bonnard, Claudel, Corot, Degas, Giacometti, Matisse, Morandi, Morisot, Monet, Picasso, Renoir, Seurat, Van Dongen, Vuillard, etc. Près de 20 artistes qui ont en commun avec Bonnard cet attachement au sujet, à sa formulation ancrée dans les ressorts de la sensation et du pouvoir de la couleur.

Pierre Bonnard ne déclarait-il pas en 1943 « *Le peintre de sentiment produit un monde clos, le tableau, qui est un peu comme un livre, et transporte son intérêt partout où il est placé. Cet artiste, on l'imagine, passant beaucoup de temps à ne rien faire qu'à regarder autour de lui et en lui. C'est un oiseau rare.* »

Aussi, cette exposition pourrait s'intituler Un certain regard – chefs d'œuvre d'une collection privée inédite tout en précisant les noms des artistes pour tous les supports de communication.

Un contrat de partenariat est en cours d'élaboration qui montrera l'implication du prêteur, en dehors du prêt de toutes ses œuvres, par sa participation financière au projet, à savoir, la fabrication des caisses, la prise en charge de tous les frais en Suisse, une participation au catalogue ...

Il nous paraît évident que cette exposition aura des retombées importantes pour la Commune en matière de fréquentation et de visibilité sans compter bien entendu celles sur le tissu économique local.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'organisation de cette exposition temporaire sur la saison estivale 2025 ;
- D'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE



DÉLIBÉRATION n° 3 : PARTENARIAT CARTE BLANCHE CLUB XIX COUPLEE ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE D'ORSAY (EPMO)/ MUSEES TERRITORIAUX.

Le musée Bonnard est depuis son ouverture partenaire du musée d'Orsay.

Ce partenariat qui lie les deux établissements depuis 2012, permet au musée Bonnard de bénéficier de dépôts exceptionnels qui viennent enrichir ses collections permanentes, de prêts de chefs-d'œuvre pour ses expositions temporaires, d'un complément d'expertise scientifique et technique.

Le musée d'Orsay souhaite affirmer son engagement avec ses partenaires territoriaux et créer une synergie territoriale des publics. C'est pourquoi il souhaite étendre le réseau « carte blanche - » aux institutions territoriales et plus particulièrement à celles membres du Club XIX auquel le musée Bonnard appartient, afin de dynamiser davantage nos territoires (document en annexe).

Cette Carte Blanche offre entre autres un accès illimité et réservé aux collections permanentes et aux expositions temporaires du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie ainsi qu'à tous les musées partenaires.

Pour ce faire, il est proposé de mettre à la vente dans chaque institution adhérant au programme « carte blanche Club XIX couplée EPMO/ musées territoriaux » la Carte Blanche selon les tarifs existants. Aucune réversion n'est demandée.

Les avantages du musée : bénéficiaire du réseau de communication du musée d'Orsay (newsletter bimestrielle) dédiée afin de connaître en avant-première l'actualité des musées d'Orsay et de l'Orangerie et les bons plans Carte Blanche des musées territoriaux.

Cette opération est très facile à mettre en place : il s'agira de mettre à jour la grille tarifaire du musée Bonnard en y ajoutant ceux de la carte blanche existants. Sa mise en place est prévue courant 2025. Elle permettra de faire une campagne de lancement à l'initiative du musée d'Orsay.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'adhésion à cette opération lancée par le musée d'Orsay ;
- D'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Directeur à mettre à jour la grille tarifaire « billetterie musée Bonnard ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ



DÉLIBÉRATION n° 4 : MUSEE BONNARD - TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES - TARIFS

Les collections du musée Bonnard, œuvres et documents d'archives, représentent plus de 30.000 pièces qui jouissent aujourd'hui d'une réputation nationale et internationale.

De manière très régulière, le musée Bonnard est de plus en plus sollicité par des personnes publiques et privées demandant l'autorisation de reproduire une œuvre ou un document d'archives de ses collections.

Ces demandes contribuent certes à une véritable politique d'échange et de mise en valeur scientifique des œuvres contribuant ainsi au rayonnement des collections municipales.

Après plus de 13 ans de mise à disposition gracieuse et d'expérience, il apparaît aujourd'hui indispensable d'adapter les pratiques photographiques à celles qui existent ailleurs en matière de mise à disposition et d'utilisation d'un document photographique et de créer un cadre tarifaire dédié à ces demandes.

Il est donc proposé de créer une nouvelle ligne tarifaire dédiée et des modalités d'utilisation des images.

Toutefois, une exonération de redevance pourra être accordée à titre exceptionnel et uniquement en cas d'utilisation à but non lucratif (travaux de recherche universitaire, conférence, supports pédagogiques, partenariat etc.).

La nouvelle grille tarifaire pourrait entrer en vigueur à partir de janvier 2025.

Les nouveaux tarifs proposés figurent au sein de l'annexe ci-jointe.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la mise en paiement des visuels des collections du musée Bonnard ;
- D'approuver la grille tarifaire ci-jointe ;
- D'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ



DÉLIBÉRATION n° 5 : OPERATION « 100 ŒUVRES QUI RACONTENT LE CLIMAT » PRINTEMPS 2025 – EN PARTENARIAT AVEC LE MUSEE D'ORSAY

Le partenariat avec le musée d'Orsay se poursuit de manière très positive et encourageante. Le musée Bonnard a été sollicité, comme un certain nombre de musées français, pour participer à une opération lancée par le grand musée parisien intitulée « 100 œuvres qui racontent le climat » qui aura lieu au printemps 2025.

Il s'agit de montrer l'engagement des musées pour le climat et la biodiversité, de raconter à travers des témoignages laissés par les artistes présents dans les collections du musée d'Orsay l'importance de la nature et du climat.

À cet effet, le musée Bonnard présentera une œuvre majeure de l'artiste, *La Symphonie pastorale*, une grande décoration peinte par Pierre Bonnard entre 1916 et 1920 qui faisait partie d'un ensemble commandé par ses marchands les Bernheim-Jeune pour leur hôtel particulier. L'œuvre de grand format est un hymne à l'harmonie entre l'Homme et la Nature.

Pierre Bonnard a très tôt été sensible à l'importance de la nature et son œuvre en est le témoignage. C'est pourquoi en regard de ce grand tableau, seront présentés deux autres œuvres plus anciennes prêtées par des collectionneurs privés de manière à constituer une exposition-dossier.

L'impact environnemental est l'un des enjeux clés de cette exposition. L'optimisation des transports et l'amélioration des matériaux d'emballage doit être considérée. Le musée d'Orsay souhaite mobiliser l'ensemble des musées autour de cette question centrale, afin de favoriser des pratiques durables et responsables dans le domaine culturel.

Cette présentation s'inscrira dans une ambiance axée sur le temps de la cueillette et le jeu des enfants, une période de totale harmonie avec la nature et les animaux, tel que représenté dans les vergers qui ont inspiré Bonnard. « La nature est un tout ».

L'aspect éducatif de cette rencontre des jeunes avec leur environnement est un sujet particulièrement pertinent aujourd'hui. Un ensemble d'actions pédagogiques sera mis en place pour encourager cette prise de conscience.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver notre participation à l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat » ;
- D'autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ



DÉLIBÉRATION n°6 : ANNEE 2025 - CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET

A ce jour, les membres du GIP sont :

- La commune du Cannet, porteur du projet et coordinateur ;
- L'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur, exploité sous forme d'EPIC.

Rappelons qu'en tant que porteur et coordinateur, la commune du Cannet est majoritaire au sein du GIP, elle détient 60 % des droits de vote au sein des organes délibérants. L'Office de Tourisme détient, quant à lui, 40 % des droits de vote.

Chaque année, les membres du GIP doivent s'acquitter d'une contribution au Groupement dont le montant est voté par le Conseil d'Administration.

Ces contributions sont inscrites au budget primitif du GIP, rubrique « Recettes de fonctionnement », chapitre 74 - « Dotations, subventions & participations ».

VU les articles 6, 8, 9 et 10 de la convention constitutive en date du 4 janvier 2021 ;

VU l'intégration au 1^{er} Janvier 2021 de la salle de la Palestre et des deux cinémas par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 ;

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- De voter le montant de la contribution des membres du GIP, pour l'année 2025, comme suit :

- Contribution de la commune du Cannel : 1 500 000,00 € ;
- Contribution de l'EPIC Office de Tourisme Le Cannel Côte d'Azur : 200 000,00 €.

- De prendre acte que ce montant pourra être revu et ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2025 ou d'une décision modificative budgétaire, eu égard aux projets en cours ou à la situation économique.

Il est précisé que le Président du GIP quitte la salle et se déporte du vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ



DÉLIBÉRATION n° 7 : DIVERSES MESURES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES : CHARTE DE DEONTOLOGIE DES AGENTS ET DES ELUS

Ces dernières années, la déontologie des agents publics et des élus a fait l'objet de divers textes visant à garantir un fonctionnement exemplaire des institutions.

La déontologie qui guide l'action des collaborateurs et des élus municipaux peut se définir comme l'ensemble de valeurs, des règles de comportement et des devoirs qu'ils doivent observer dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le 13 avril dernier, le Conseil Municipal de la ville du Cannel a adopté sa charte de déontologie destinée à l'ensemble des agents exerçant leurs fonctions au sein de ses services mais également à ceux exerçant au sein des établissements rattachés ou structures satellites.

Cette charte s'applique également aux élus municipaux et aux membres des conseils d'administration de ces établissements et structures.

Ce document, qui formalise les principes déontologiques, se veut didactique, conçu tel un guide bonnes pratiques permettant à tous de connaître ses droits et ses devoirs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration est appelé à :

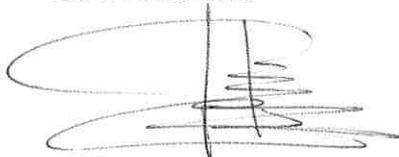
- Adopter la charte de déontologie des agents et des élus, ci-annexée ;
- Autoriser la Présidente et/ou le Directeur du GIP à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE



Fin de séance.

La Présidente



Muriel DI BARI

Le Directeur du GIP,
Le Secrétaire de séance



François LUPPINO